

**République Française - Département du Rhône**

**Commune de Saint Laurent de Mure  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

**Séance du 26 juin**

**L'an deux mille vingt cinq**

**à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, située 2 Route d'Heyrieux à Saint Laurent de Mure, sous la présidence de Patrick FIORINI, maire de la commune.

**Présents :** Patrick FIORINI, Sylvie FIORONI, Jean-David ATHENOL, Catherine REMBOWSKI, Jean-Luc GUILLOUZOUIC, Julien FARDEL-BRIOT, Noël SAUZET, Marie-Ange COSCO-FALCONE, Ghislaine MONTELLANICO, Camille LECUNFF-GUILLARD, Henri MONTELLANICO, Sophie BOULMER, Jeanine TRUCHET, Aurélia DUCHET, Franck SARRUS, Elma SOURD, Pascal LUC-PUPAT, Jack CHEVALIER, Nadia BOUREGAA, Emmanuel ROBERT, Alain MIRMAN, Jean-Philippe BERTUZZI.

**Procurations :** Isabelle DELATTRE a donné procuration à Catherine REMBOWSKI, Delphine DESCOMBES a donné procuration à Aurélia DUCHET, Alexandre BOTELLA a donné procuration à Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE a donné procuration à Jean-Luc GUILLOUZOUIC, Martine GAUTHERON a donné procuration à Camille LECUNFF-GUILLARD, Quentin BROIZAT a donné procuration à Elma SOURD

**Absent :** Stéphane CENCELME

**Secrétaire de séance :** Alain MIRMAN

**Date de la convocation :** 19/06/2025

---

**043/2025 – SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Laurent de Mure a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 23 février 2023. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été adopté le 25 avril 2024, marquant une étape importante dans l'élaboration du nouveau document d'urbanisme.

Toutefois, le comité de pilotage a décidé au mois de mai 2025 de suspendre temporairement la procédure engagée après avoir constaté que le contexte national actuel n'était pas favorable à la poursuite de l'élaboration de ce document.

En effet, le cadre réglementaire connaît encore des évolutions, avec des assouplissements possibles de l'application de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui impose actuellement des contraintes fortes sur l'urbanisation des terrains agricoles et naturels. Ainsi, la loi TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus locaux) ou la loi LE FEUR, attendues prochainement, pourraient introduire des assouplissements plus favorables aux projets communaux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), arrêté en mars 2025, n'est pas encore approuvé (adoption prévue en 2026). Il présente à ce stade des orientations très restrictives pour le territoire communal. Des discussions sont en cours entre le SEPAL (Syndicat d'étude en charge du SCOT) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) pour obtenir certains ajustements.

Au vu de ces contraintes, la commune n'est actuellement pas en capacité d'intégrer dans son futur PLU le développement de nouveaux quartiers résidentiels et la création d'une zone d'équipements sportifs et de loisirs, pourtant essentiels pour le développement communal et son attractivité.

Par ailleurs, le bureau communautaire de la CCEL a aussi émis des réserves sur la poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme dans ce contexte incertain. Il invite les communes à temporiser l'avancée de ces procédures pour ne pas adopter une réglementation trop restrictive par rapport à ce qui pourrait être permis prochainement.

Dans ce contexte incertain, le Comité de Pilotage a donc décidé de reporter la suite des travaux à l'année 2026, dans l'attente d'un cadre juridique plus stable, permettant de prendre des décisions éclairées et durables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté a décidé de :**

- **PRENDRE** acte de la suspension temporaire de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Le 26 juin 2025

Patrick FIORINI,  
Maire

